



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
RÉGATE LE DÉFI DES FOUS DE BASSAN
CHALLENGE GENERALI
Samedi 23/08/2025- Dimanche 24/08/2025
YACHT CLUB DE TRÉBEURDEN, SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE
PERROS-GUIREC,
CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1 - RÈGLES.

- 1.1 - L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2- MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

- 2.1 - Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 - Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par affichage sur le bateau comité.

3 - COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS.

- 3.1 - Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à la maison de la mer, rue de Trozoul, Trébeurden; ils seront également disponibles sur groupe What's App par le QR code disponible à l'inscription.
- 3.2 - Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.

4 - CODE DE CONDUITE [DP] [NP].

- 4.1 - Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5 - PROGRAMME DES COURSES.

- 5.1 - Dates des courses : 23/08/2025 et 24/08/2025.
- 5.2 - L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10 h 00.
- 5.3 - Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement (pavillon blanc du port de Trébeurden).

6 - ZONES DE COURSE.

- L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

7 - LES PARCOURS.

- 7.1 - Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 7.2 - Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours s'il existe une bouée de dégagement.
- 7.3 - **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

7.4 - **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner.

8 - LE DÉPART.

8.1 - La ligne de départ sera entre le bateau BEG BRAS et une marque précisée au briefing.

8.2 - [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

8.3 - Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6.
L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62.1(a).

8.4 - Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

9 - POINTAGE OBLIGATOIRE

- Chaque bateau devra obligatoirement noter son temps de passage (heure, minutes, secondes) aux marques définies lors du briefing en notant les bateaux devant et derrière lui, et le communiquer dès l'arrivée au comité de course sur le formulaire distribué lors du briefing. L'absence de ce temps entraînera la disqualification.

10 - L'ARRIVÉE.

- La ligne d'arrivée se fera par auto pointage au niveau d'une marque précisée au briefing.

11 - SYSTÈME DE PENALITÉ.

11.1 - La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11.2 - Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

12 - TEMPS LIMITES.

- La fermeture de la ligne est fixée à 19h30 les 23 et 24/08/25.

13 - DEMANDES D'INSTRUCTION.

13.1 - Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

13.2 - Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la maison de la mer.

13.3 - Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury située maison de la mer. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14. - CLASSEMENT.

14.1 - 1 course doit être validée pour valider la compétition.

14.2 - Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, sans application du CVL.14.3 -

14.3 - Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

14.4 - Pour le classement général, le plus mauvais résultat sera supprimé dès quatre courses courues.

15 - RÈGLES DE SÉCURITÉ.

15.1 - [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place au briefing du samedi matin, éventuellement complété à la VHF.

15.2 - [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

15.3 - Le canal VHF utilisé en course est le 6.

15.4 - **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker ou genaker.

16 - REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT.

- 16.1 - [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 16.2 - [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

17 - CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT.

- 17.1 - Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 17.2 - [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 17.3 - [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

18 - BATEAUX OFFICIELS.

- Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club de Trébeurden.

19 - ÉVACUATION DES DÉTRITUS.

- Les débris doivent être conservés à bord jusqu'à leur débarquement.

20 - EMBLEMES.

- [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

21- LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU.

- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

22Σ - PRIX.

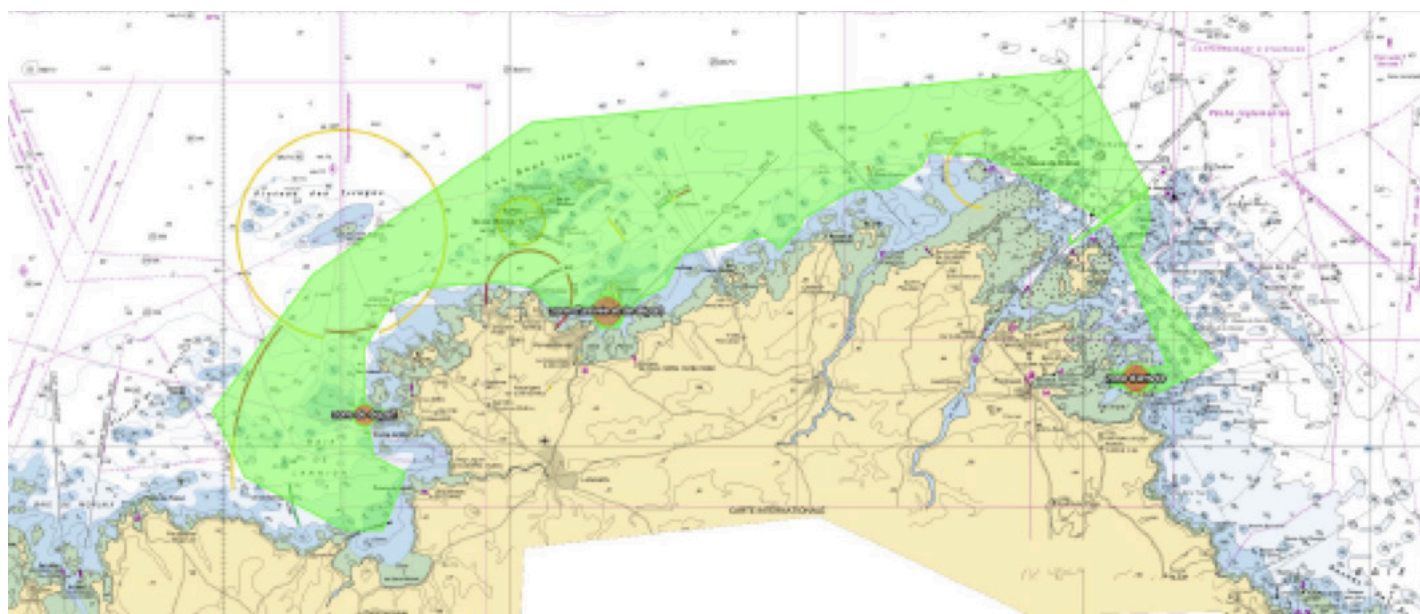
- Des prix seront décernés dans chaque classe et par tirage au sort.

ARBITRE DÉSIGNÉ.

Président du comité de course : Goulven Joubaud.

ANNEXE ZONES DE COURSE.

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles.



Cartographies issues de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 216

ANNEXE: HORAIRE DES MARÉES.

Vendredi 22/08/2025

Trébeurden				
PM	18 h 54	8.70m	Coefficient	85
BM	01 h 24	1.90 m	Coefficient	89
Ouverture	15 h 07	Fermeture	22 h 58	

Samedi 23/08/2025

Trébeurden				
PM	07 h 15	8.72 m	Coefficient	86
BM	13 h 30	1.80 m	Coefficient	86
Ouverture	03 h 43	Fermeture	11 h 20	

Perros-Guirec				
BM:	13 h 40	1.81 m	coefficient	88
PM:	19 h 51	9.30 m	coefficient	89
Ouverture	17 h 49	Fermeture	21 h 29	

Dimanche 24/08/2025

Perros-Guirec				
PM:	08 h 17	9.11 m	coefficient	91
BM:	14 h 15	1.58 m	coefficient	91
Ouverture	06 h 23	Fermeture	09 h 47	

Paimpol				
BM:	14 h 55	1.66 m	coefficient	91
PM:	20 h 45	10.80 m	coefficient	91
Ouverture	18 h 20	Fermeture	23 h 10	